

Inégalités, fiscalité : « Prenons les chiffres tels qu'ils sont », disait Bruno Lemaire...

La « régressivité » de l'impôt est particulièrement marquée pour le 1 % des contribuables les plus riches, qui sont, précisément, ceux qui profiteront de la réforme fiscale défendue par le gouvernement, explique l'économiste Thibault Gajdos dans sa chronique.

LE MONDE ECONOMIE | 19.10.2017 à 16h02 | Par Thibault Gajdos (Chercheur au CNRS)



« Le ministre ne peut ignorer que l'impôt sur les revenus ne représente qu'une part très faible (de l'ordre de 7 %) des prélèvements obligatoires » (Photo: Bruno Le Maire à l'Assemblée nationale, le 3 octobre). BENOIT TESSIER / REUTERS

Chronique. Il est difficile de contester que la réforme fiscale préparée par le gouvernement va bénéficier aux ménages les plus fortunés. Le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, a donc proposé un nouvel argumentaire, aussi osé qu'approximatif.

Tout d'abord, le ministre a évacué la question des inégalités, en déclarant le 9 octobre : « *En termes d'inégalités, la France fait mieux que la plupart de ses voisins européens et que les grands pays de l'OCDE, contrairement à ce que j'entends dire ici ou là. (...) Prenons les chiffres tels qu'ils sont et ne laissons pas ruisseler de fausses idées sur la situation française. Nous faisons mieux que nos partenaires européens et mieux que la plupart de nos partenaires de l'OCDE.* »

Prenons donc les chiffres tels qu'ils sont. Selon Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat/fr>), l'indice de Gini, qui mesure les inégalités de revenu, a augmenté en France de 9 % entre 2007 et 2016, pour atteindre 29,3, ce qui place notre pays au 13^e rang parmi des 27 membres de l'Union européenne en 2007, si on les classe du moins inégalitaire au plus inégalitaire. Seuls trois pays, au sein de ces 27, ont connu une augmentation plus forte des inégalités au cours de cette période.

Pas de quoi se vanter

Affinons ce constat en nous intéressant aux revenus les plus faibles. Avec un taux de pauvreté de

13,6 % en 2016, la France occupe certes un honorable 6^e rang sur 27. Mais le tableau est moins flatteur si l'on se penche sur le sort des jeunes de 20 à 29 ans : en 2016, la France se situe au milieu du tableau, avec un taux de pauvreté de 18,7 %, en hausse de 24 % par rapport à 2007.

Surtout, le taux de pauvreté parmi les jeunes occupant un emploi a quasiment doublé, passant de 4,8 % à 9,3 %, soit le 15^e rang sur 27. Quant aux enfants de moins de 18 ans, leur taux de pauvreté a augmenté de près de 20 % au cours de cette même période, pour atteindre 19,1 % en 2016, plaçant également la France au 15^e rang sur 27 sur ce critère. Bref, pas de quoi se vanter.

Lire aussi : Quinze tribunes pour ou contre la réforme de l'ISF ([/economie-francaise/article/2017/09/14/retrouvez-nos-tribunes-sur-la-fiscalite_5185768_1656968.html](http://economie-francaise/article/2017/09/14/retrouvez-nos-tribunes-sur-la-fiscalite_5185768_1656968.html))

Le deuxième temps de la démonstration ministérielle consiste à affirmer que le taux de taxation des hauts revenus en France est déjà confiscatoire. L'objectif est de déminer la récente prise de position du Fonds monétaire international (FMI), qui observe que les taxations des hauts revenus ne pèsent pas sur la croissance et qui incite donc les pays à rendre leur impôt plus progressif (*Fiscal Monitor* (<http://www.imf.org/en/Publications/FMI/Issues/2017/10/05/fiscal-monitor-october-2017>), octobre 2017). Ce qui donne la déclaration suivante de Bruno Le Maire à Washington : « *En France, 10 % des contribuables paient 70 % de l'impôt sur le revenu. Je rejoins donc les conclusions du FMI, mais je ne pense pas que ce soit critique de ce que la France propose.* »

Le ministre ne peut ignorer que l'impôt sur les revenus ne représente qu'une part très faible (de l'ordre de 7 %) des prélèvements obligatoires. Mais si l'on tient compte de l'ensemble des prélèvements, les taux de contribution augmentent jusqu'au cinquième décile de revenus, puis demeurent à peu près stables avant de... baisser pour les 10 % les plus riches (voir « Portée et limites du modèle Taxipp pour l'analyse redistributive des prélèvements obligatoires », Antoine Bozio, Malka Guillot et Quentin Lafféter, *Economie et Statistique* n° 481-482, décembre 2015).

« Anerie »

Cette « régressivité » de l'impôt est particulièrement marquée pour le 1 % des contribuables les plus riches, qui sont, précisément, ceux qui profiteront de la réforme fiscale défendue par le gouvernement.

Enfin, Bruno Le Maire conclut sa démonstration en affirmant que « *le projet que nous défendons vise à réduire les inégalités par la redistribution de richesse, mais avant de redistribuer, il faut créer cette richesse* ». Or, non seulement il est établi que la croissance ne permet absolument pas une réduction mécanique des inégalités, mais une vaste littérature a démontré que les inégalités freinaient la croissance.

Le ministre avait, très justement, qualifié « *d'ânerie* » la théorie du ruissellement. Son argumentation en est une autre. On peut, en revanche, sans crainte laisser ruisseler sur le gouvernement l'idée que les inégalités et la pauvreté en France se sont significativement accentuées depuis 2007, et que sa politique fiscale est à la fois socialement injuste et économiquement inefficace.